

L'an deux-mille-vingt-deux, le 13 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 octobre 2022**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 9</b>			
<b>Votants : 11</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 11</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient absents :

Procurations : Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON ; M. Alexandre CHABAUTY donne procuration à M. Alexandre CHASSAT.

Sylviane TESSIER a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Convention d'utilisation du domaine privé pour un abribus**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un abribus se trouve sur le domaine privé chez un particulier. Il convient de signer une convention avec les propriétaires pour formaliser la servitude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention et toute pièce afférente à la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 13 octobre 2022

Le Maire,  
Vincent LAUER



AR Prefecture

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05 49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82

086-218600062-20221013-13102022\_41-DE  
Reçu le 04/11/2022

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)